



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/446/Add.2  
26 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 66 k) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

Semaine du désarmement

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
II. RENSEIGNEMENTS RECUS DES GOUVERNEMENTS .....	2
Nouvelle-Zélande .....	2

## II. RENSEIGNEMENTS RECUS DES GOUVERNEMENTS

### NOUVELLE-ZELANDE

[Original : anglais]  
[23 octobre 1989]

1. Plus de 10 ans se sont écoulés depuis que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a décidé de célébrer chaque année une semaine du désarmement afin de promouvoir les objectifs du désarmement et de la limitation des armements.
2. Depuis lors, et l'année dernière en particulier, la communauté internationale a assisté à des réalisations remarquables dans le domaine du désarmement. L'opinion publique des pays a continué d'inciter ses dirigeants à améliorer la sécurité dans le monde. Il n'en reste pas moins que, si des progrès notables ont été accomplis et que d'autres sont en vue, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement. La production d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et d'armes classiques se poursuit. La course aux armements continue. C'est pourquoi la Semaine du désarmement doit garder une place importante dans la campagne mondiale pour le désarmement.
3. La Nouvelle-Zélande se félicite d'avoir été associée à la résolution de 1988 sur la Semaine du désarmement, adoptée par consensus pour la première fois depuis plusieurs années.
4. Ce large appui témoigne de l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache à cette semaine, qui fournit l'occasion de diffuser des informations à l'intention du public et d'échanger des points de vue au sujet des objectifs du désarmement et de la limitation des armements.
5. Comme les années précédentes, le Ministère néo-zélandais des relations et du commerce extérieurs a choisi de marquer la Semaine du désarmement par la publication du Disarmament and Arms Control Bulletin. Largement diffusé en Nouvelle-Zélande et à l'étranger, ce bulletin couvre tous les aspects de la politique de la Nouvelle-Zélande en matière de désarmement et de contrôle des armements.
6. En outre, la publication trimestrielle du Ministère, intitulée External Relations Review, présente des commentaires sur des questions importantes concernant le désarmement et la sécurité sur le plan international.
7. A l'occasion de la Journée d'Hiroshima, le Premier Ministre a annoncé cette année la deuxième phase d'une étude de grande ampleur sur les effets possibles d'une guerre nucléaire sur la Nouvelle-Zélande. La participation du public et l'échange d'information sur des questions plus vastes touchant le désarmement constituent l'un des principaux éléments de cette étude.
8. Le Gouvernement néo-zélandais attache une grande importance à la participation du public aux activités relatives au désarmement et à l'instauration de la paix.

/...

9. Le Gouvernement néo-zélandais a créé en 1987 le Public Advisory Committee on Disarmament and Arms Control (Commission consultative sur le désarmement et la limitation des armements). Cette commission, présidée par le Ministre du désarmement et de la limitation des armements, se compose de huit personnes représentant le public et possédant des compétences spéciales et une vaste expérience dans le domaine du désarmement. Elle est chargée de conseiller le Ministre des affaires étrangères sur les aspects du désarmement et de la limitation des armements qu'elle juge appropriés. Le grand public dispose ainsi d'un relais officiel qui lui permette de faire connaître ses vues au Gouvernement.

10. La Commission joue en outre un rôle particulier dans la formulation de recommandations au sujet du financement d'un fonds spécial d'éducation en matière de paix et de désarmement destiné à sensibiliser le public aux questions de désarmement et de limitation des armements.

11. En 1989, des subventions ont été accordées pour financer plusieurs projets liés à l'éducation en matière de paix : par exemple, une organisation non gouvernementale néo-zélandaise, le Peace Movement, Aotearoa, a reçu des fonds pour l'aider à exécuter son programme de recherche et d'enseignement sur la paix. L'Université de Canterbury a reçu une aide au titre de son programme d'étude sur la paix et la Fondation néo-zélandaise pour les études sur la paix a bénéficié d'une assistance en vue de la promotion de son répertoire de ressources et pour couvrir les frais de son personnel d'exécution. Des groupes religieux ont reçu des fonds pour leur permettre de produire des documents d'information et d'enseignement.

12. Outre le financement d'activités d'éducation en matière de paix, la Commission a également dégagé des crédits pour lancer un projet de recherche sur l'éducation et les études consacrées à la paix en Nouvelle-Zélande. Des chercheurs ont été chargés d'étudier la portée et la nature de l'enseignement en matière de paix dans les établissements scolaires du pays et les études consacrées à la paix dans les institutions néo-zélandaises. Ils dressent également un inventaire des ressources disponibles et des besoins et définissent les progrès qui restent à accomplir dans ce domaine. Ils prendront en compte les besoins et problèmes particuliers de la Nouvelle-Zélande, dans un contexte mondial.

-----